



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01.02.2021

## COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le premier février à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

**Présent(e)s** : Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Gilles CHEMARIN, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY

**Absent(e)s excusé(e)s** : Pascale BILLON, Florence MOURET, Agnès VILLIEN

**Absent(e)s** : /

**Absent(e)s ayant donné pouvoir** : Pascale BILLON à Maryline NONNENMACHER, Agnès VILLIEN à Perrine BEAUMEL, Florence MOURET à Gilles CHEMARIN

**Arrivé(e)s en cours de séance** : /

**Secrétaire de séance** : André RICHARD

**Date d'affichage et d'envoi de la convocation** : 26 janvier 2021

*Suite aux dernières directives de mesures sanitaires, afin d'assurer le caractère public de la séance, celle-ci été retransmise en direct sur le compte Facebook de la Commune de Roiffieux.*

\* \* \*

### Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 04.01.21 :

Présents : 20      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

### 2021.02.01      **Autorisation du lancement du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'agrandissement, à la rénovation et au réaménagement du Pôle mairie**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

VU la délibération n°2021-01-01 du Conseil municipal de Roiffieux approuvant l'engagement du projet du Pôle Mairie et autorisant le Maire à solliciter des subventions,  
CONSIDERANT l'étude préalable établie par le Cabinet Archipolis et le pré-programme établi par la Commune,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le lancement d'une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'agrandissement, à la rénovation et au réaménagement du Pôle mairie,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à cette consultation,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

Présents : 20      Votants : 23      Pour : 23      Abstention : 0      Contre : 0

**2021.02.02**

**Remise gracieuse des loyers des commerces du Balcon des Alpes pour les années 2021 et 2022**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU le bail conclu entre la Commune de Roiffieux et M. Bertrand DELATTRE, en date du 02 janvier 2017, pour la location d'un local commercial sis au 45 route du Grand Pré à ROIFFIEUX (07100),*

*VU le bail conclu entre la Commune de Roiffieux et M. Franck HERVE-COMMEREUC & Mme Karine VANNIER, en date du 01 octobre 2019, pour la location d'un local commercial sis au 5 place du 19 mars 1962 à ROIFFIEUX (07100),*

*CONSIDERANT la nécessité de soutenir la vie économique locale en période de crise économique et sanitaire COVID-19, crise qui perdure depuis près d'un an et qui produira des effets préjudiciables, économiquement et socialement, encore plusieurs mois après la sortie de crise,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** aux deux commerçants du Balcon des Alpes, une remise gracieuse de 50% du montant des loyers des années 2021 et 2022,

**ACTE** que le montant total de remise de loyers pour l'année 2021 est de 6 353,28 €, soit :

- 350 € HT / mois pour la boulangerie de M. et Mme HERVE COMMEREUC,
- 179,44 € HT / mois pour l'auto-école de M. Bertrand DELATTRE.

**ACTE** que le montant total de remise gracieuse pour l'année 2022 sera défini en fonction des montants de loyers actualisés, suivant la périodicité indiquée dans les baux,

**INFORME** qu'un titre de recettes doit être émis par la commune et soldé par un mandat de remise gracieuse au compte 6718.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 22

Abstention : 1

Contre : 0

**2021.02.03**

**Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

*Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,*

*CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,*

*Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,*

**DECLARE** avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS – Période du 01.11.2020 au 31.12.20

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2020.11.01	18.11.20	Associations	Signature de la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion d'un service jeunesse (« Club Ado ») pour l'année 2020 avec l'Association Familles Rurales de l'Ardèche <i>DCM n°2020.05.06 du 06.07.20</i>	3323.50 €
2020.11.02	30.11.20	Energie	<i>Contrat pour la fourniture d'électricité avec EDF (dans l'attente du groupement d'achat mis en place par le SDE07) pour les sites &lt; 36 kVA</i>	Abonnement 3.76 € HT / mois /site Prix unitaire de 6.096 c€ HT kWh (sauf contrat HC/HP)
2020.12.01	03.12.20	Bons d'achats	Impression de 7 500 bons d'achat sécurisés <i>BC 172-2020 auprès d'ALPHA SAS de Peaugres (07)</i>	442.80 € TTC
2020.12.02	17.12.20	Communication	Conception et mise en page du Bulletin municipal <i>BC 181-2020 auprès de Catherine ARNAUD de Roiffieux (07)</i>	1650,00 € TTC
2020.12.03	17.12.20	Communication	Impression du bulletin municipal <i>BC 180-2020 auprès d'ALPHA SAS de Peaugres (07)</i>	1912.90 € TTC

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

\* \*

Le Maire  
G. DELORD



